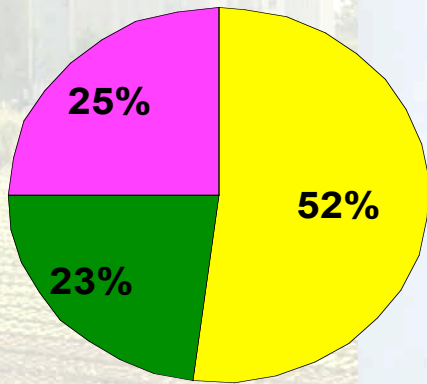
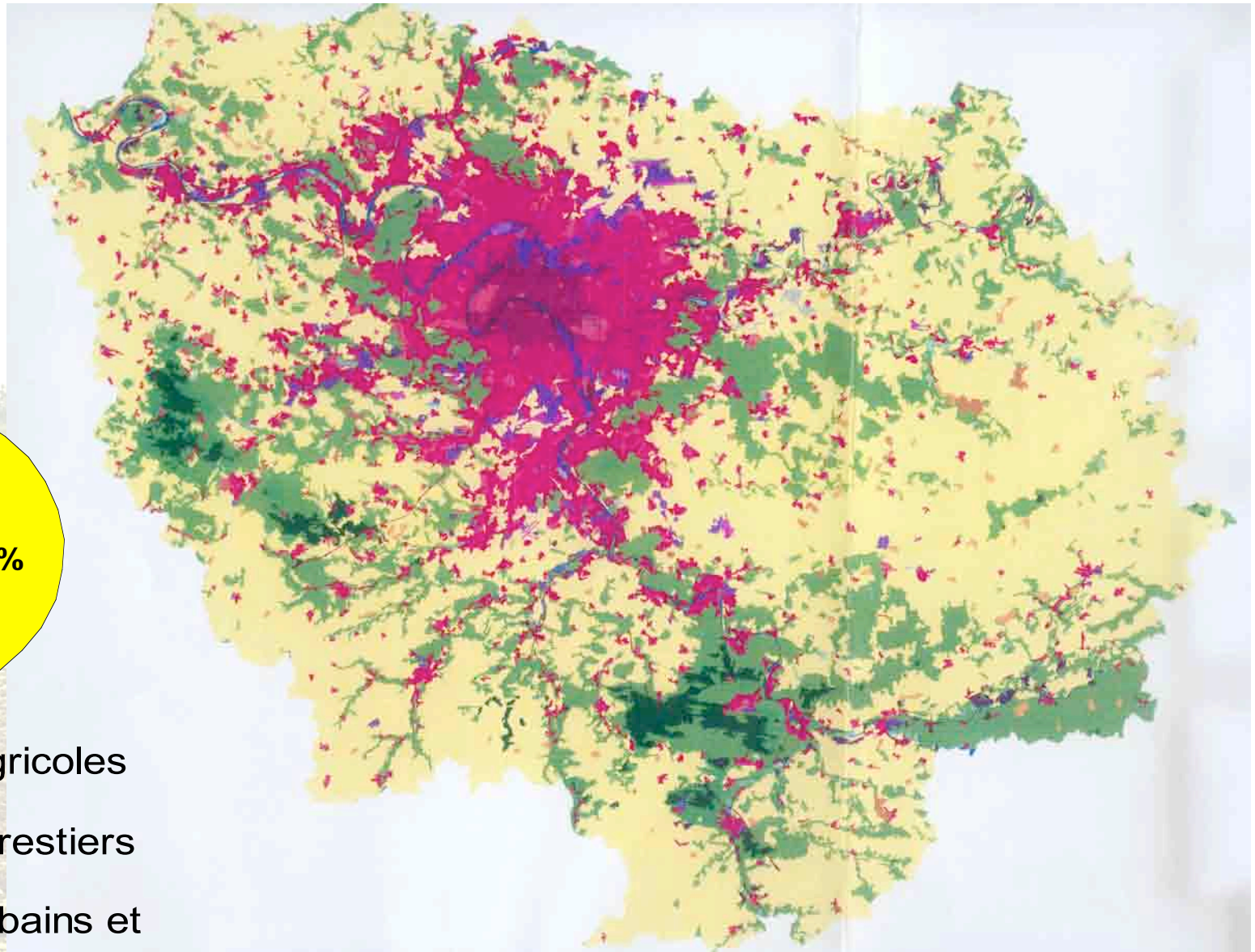




**Assemblée Générale de "Terres en villes"**  
**Besançon le 2 juillet 2008**  
**CANDIDATURE de la REGION ILE-DE-FRANCE**

# Plan

- Présentation de l'agriculture régionale et d'éléments du SDRIF par Patrick Dezobry de la Chambre Régionale d'Agriculture
- Présentation du programme agriurbain par Michel Vampouille, vice-président du Conseil régional

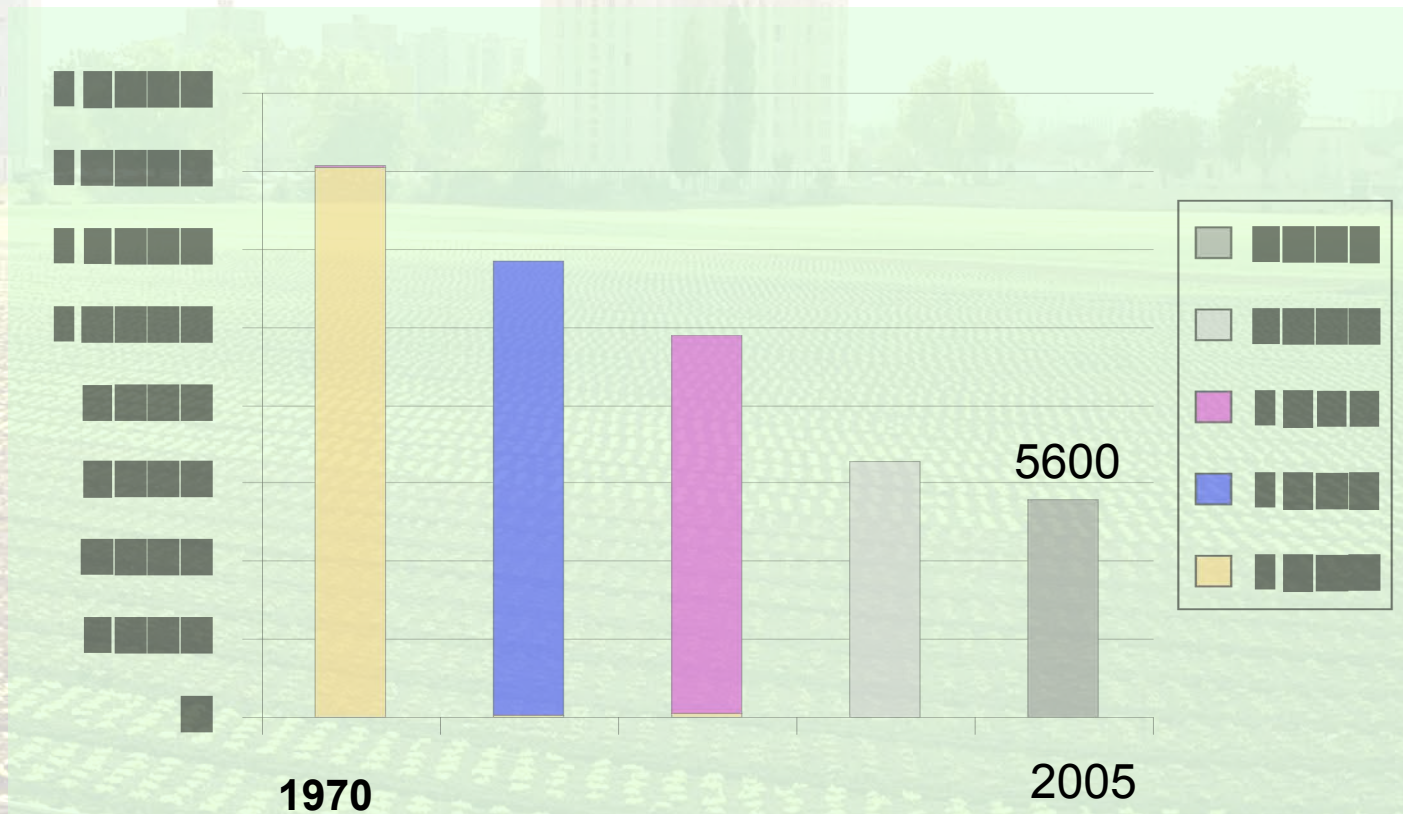


- Espaces agricoles
- Espaces forestiers
- Espaces urbains et autres

## L'Ile-de-France vue de satellite

# De moins en moins d'exploitations agricoles

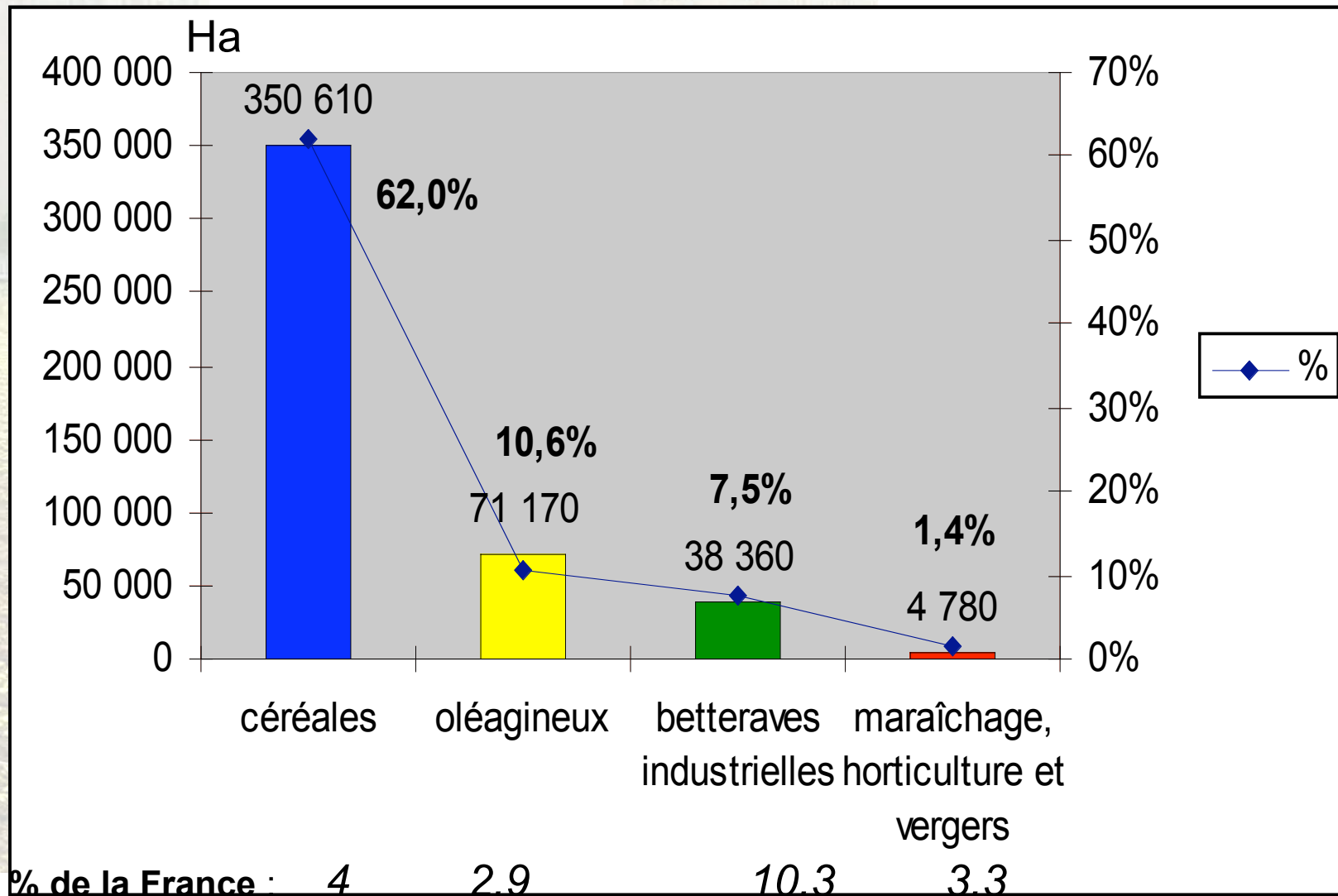
## Nombre d'exploitations agricoles en Île-de-France



Rythme annuel: -268 -224 -261 -189

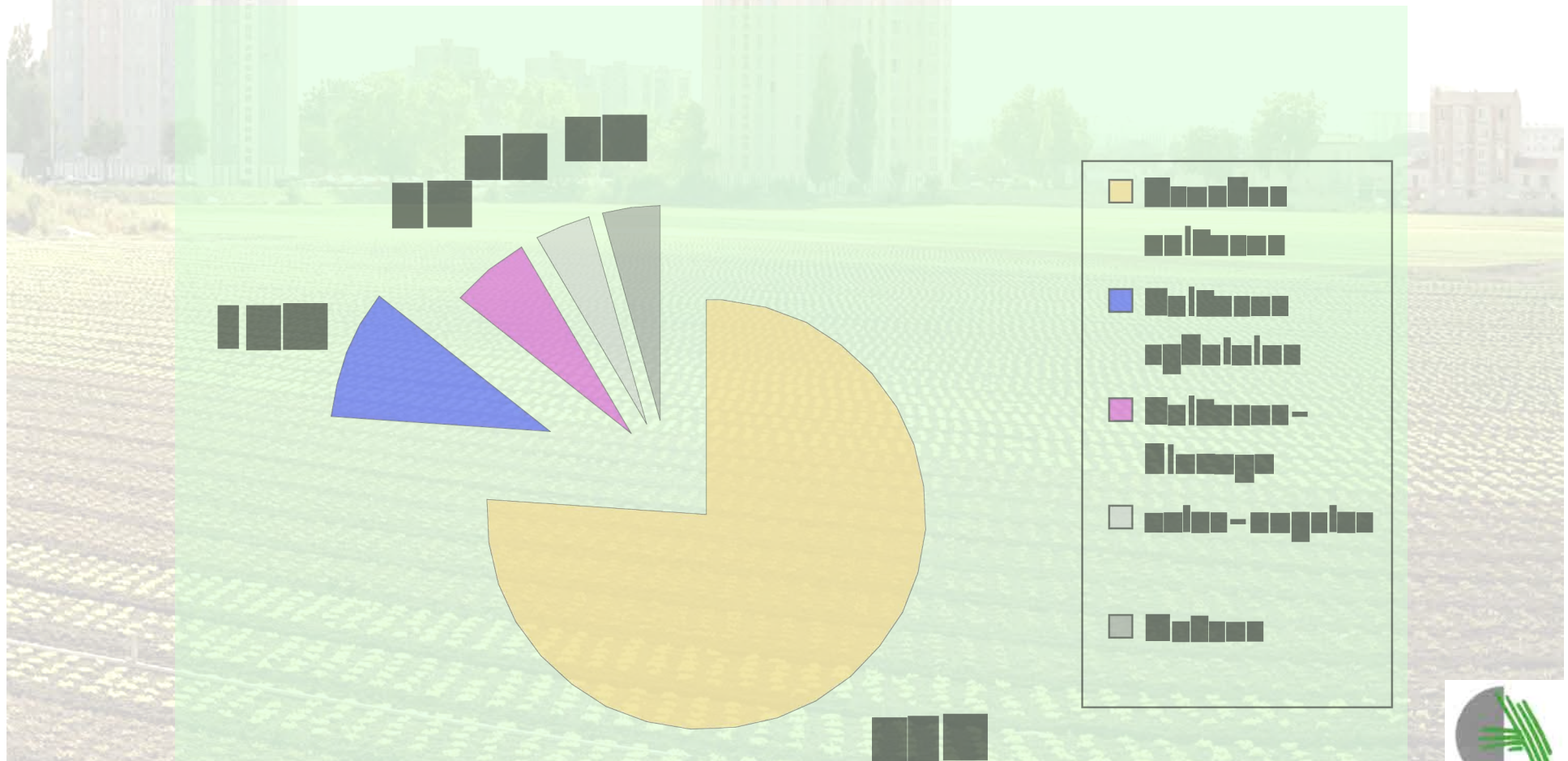
Source: SCEES

# Utilisation du territoire agricole



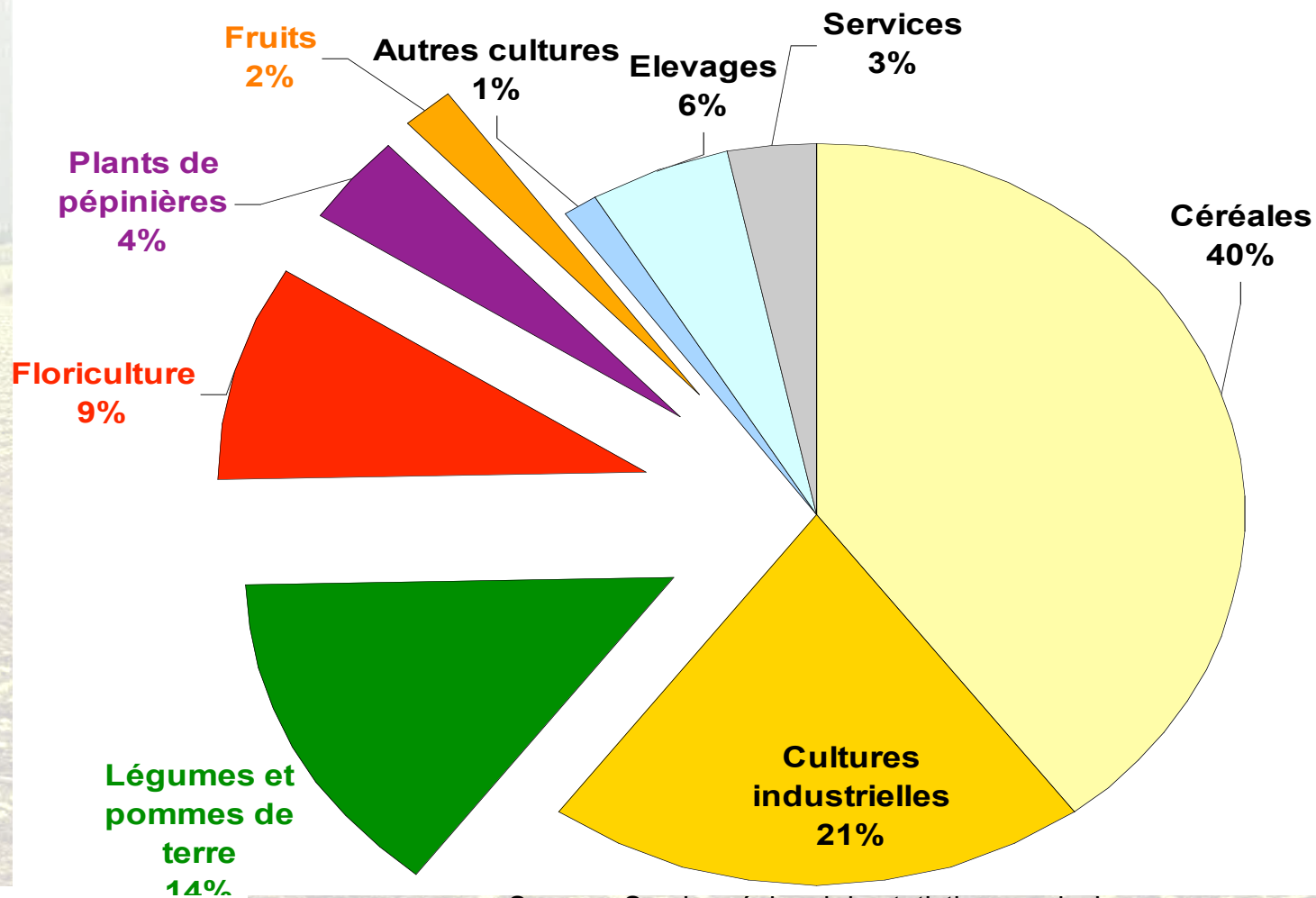
# Des grandes cultures principalement

- Orientations technico-économique des exploitations professionnelles (en % du total)



# Productions maraîchères, arboricoles, horticoles et pépinières: 30 % de la production agricole régionale

% de la valeur de la production agricole en « 2005 »



Source : Service régional de statistique agricole, DRIAF, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

# L'agriculture périurbaine







# Agriculture périurbaine

## La Ceinture verte de Paris



# Agriculture en Ceinture verte de Paris

## Chiffres-clés

en % d'IdF

|                                       |           |    |
|---------------------------------------|-----------|----|
| – Surface agricole                    | 96 200 ha | 15 |
| – Nombre d'exploitations              | 1 200     | 20 |
| – Main d'œuvre ( en UTA)              | 3 000     | 26 |
| – Salariés ( en UTA)                  | 1 500     | 33 |
| – Exploitations de cultures spéciales | 450       | 38 |
| – Superficie en cultures spéciales    | 2 300 ha  | 48 |
| – Grandes cultures                    | 78 500    | 14 |

## Évolution 1988- 2000

Ceinture verte

IdF

|                          |        |       |
|--------------------------|--------|-------|
| – Nombre d'exploitations | - 44 % | -32%  |
| – Surface agricole utile | -7,6%  | - 2 % |

# outils de protection et de valorisation des espaces agricoles

- 1 - **Les documents d'urbanisme** : SDRIF, SCOT, PLU, ZAP (Zone agricole protégée), Périmètre agricole périurbain (PAEN), Document de gestion des espaces agricoles et forestiers,
- 2 - **Les autres outils** : PRIF (Programme d'intervention foncière) de l'AEV (Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France, ENS (Espace naturel sensible) des Départements, SAFER (conventions avec communes).
- 3 - **Les programmes agriurbains** pour la gestion partenariale des espaces agricoles

Constitution d'associations d'élus, agriculteurs et acteurs locaux pour l'établissement de chartes de développement :

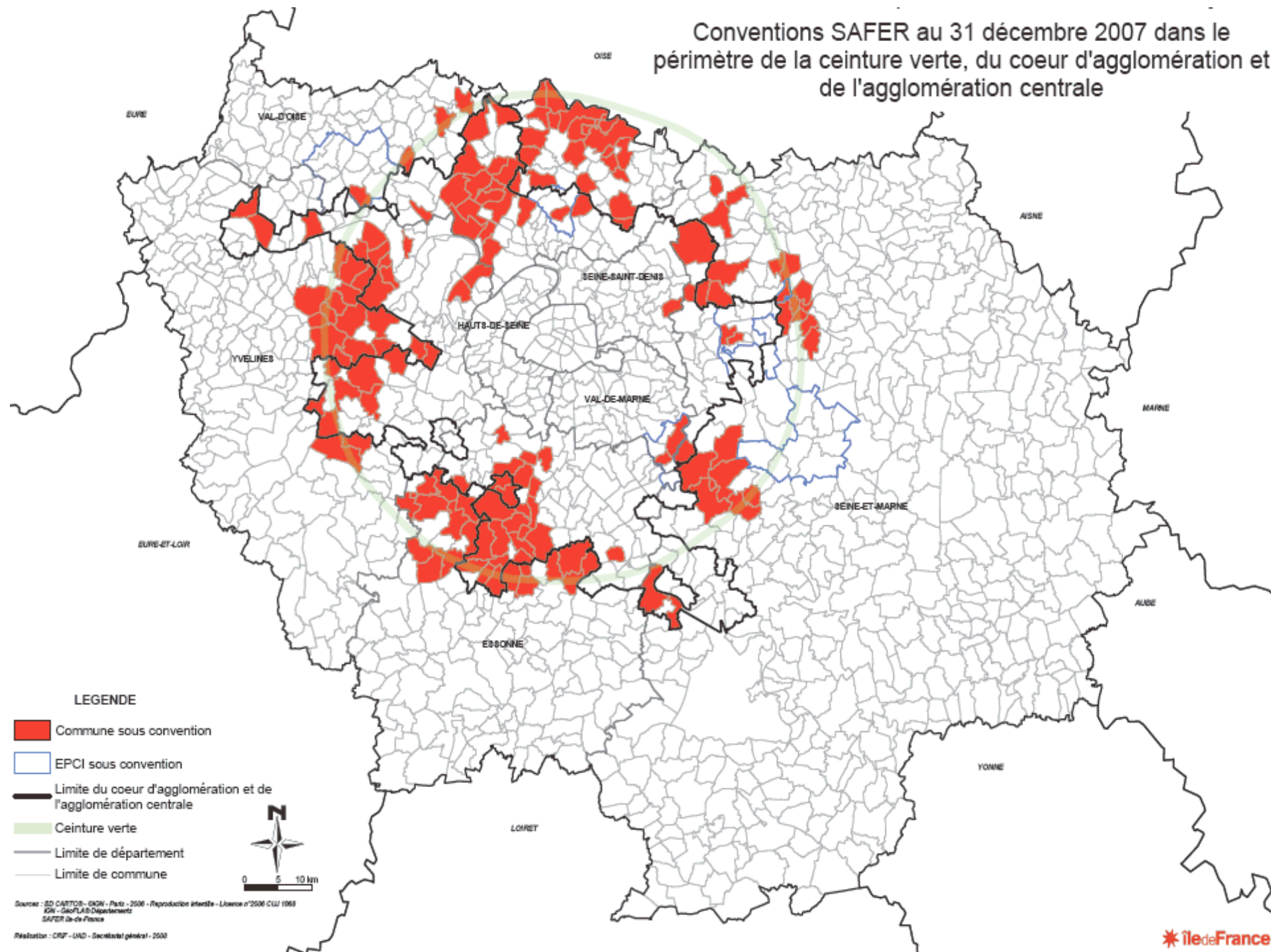
Actions foncières (remise en culture de terres en friches)

Actions de communication et patrimoniale

Actions économiques (promotion des circuits courts)

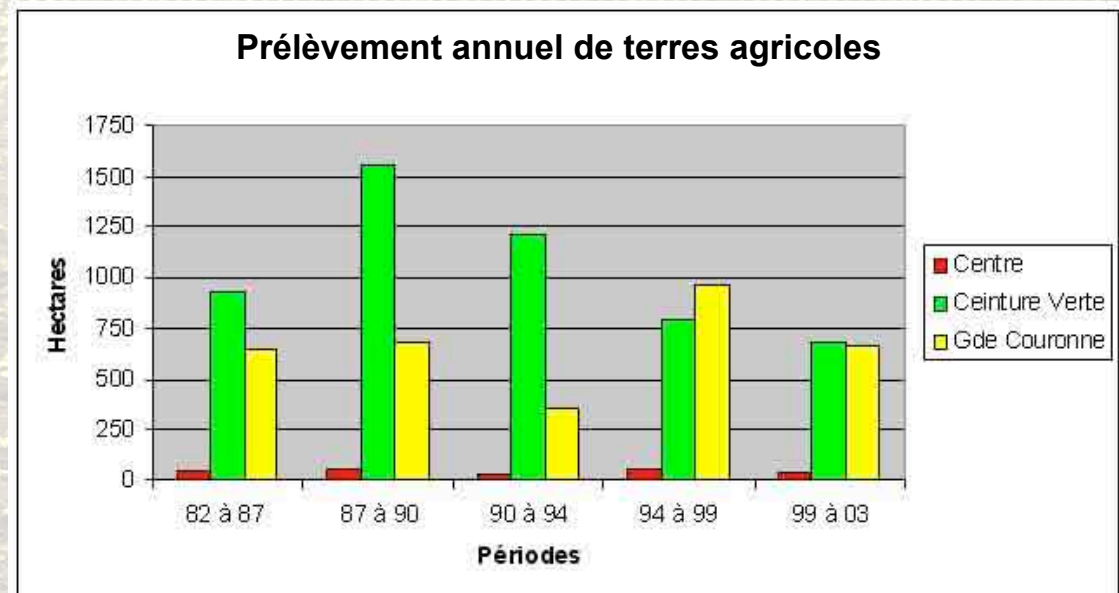
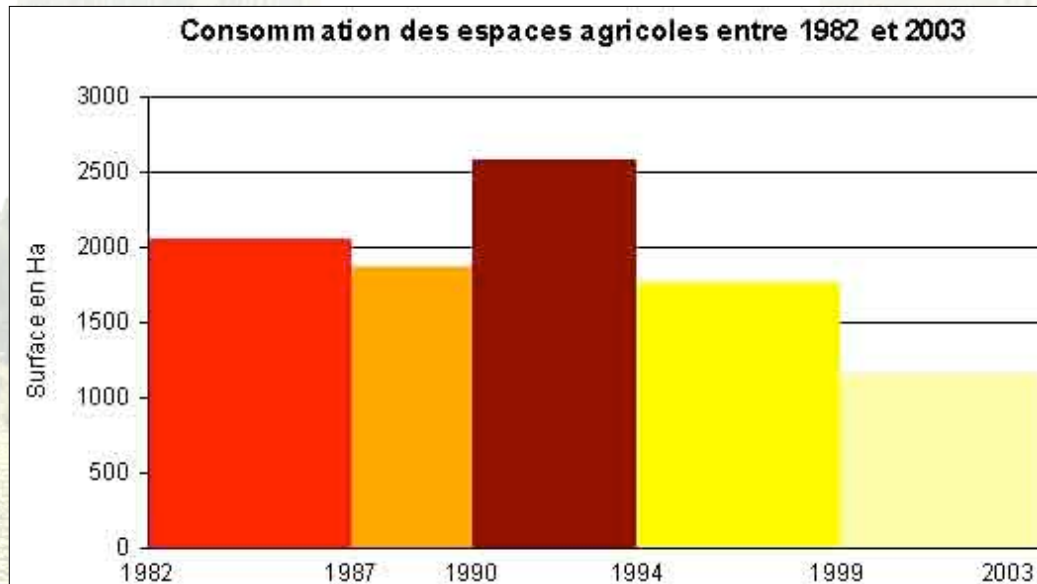
Action sociale : scolaires, tourisme et cadre de vie

# Conventions SAFER au 31 décembre 2007 dans le périmètre de la ceinture verte, du coeur d'agglomération et de l'agglomération centrale

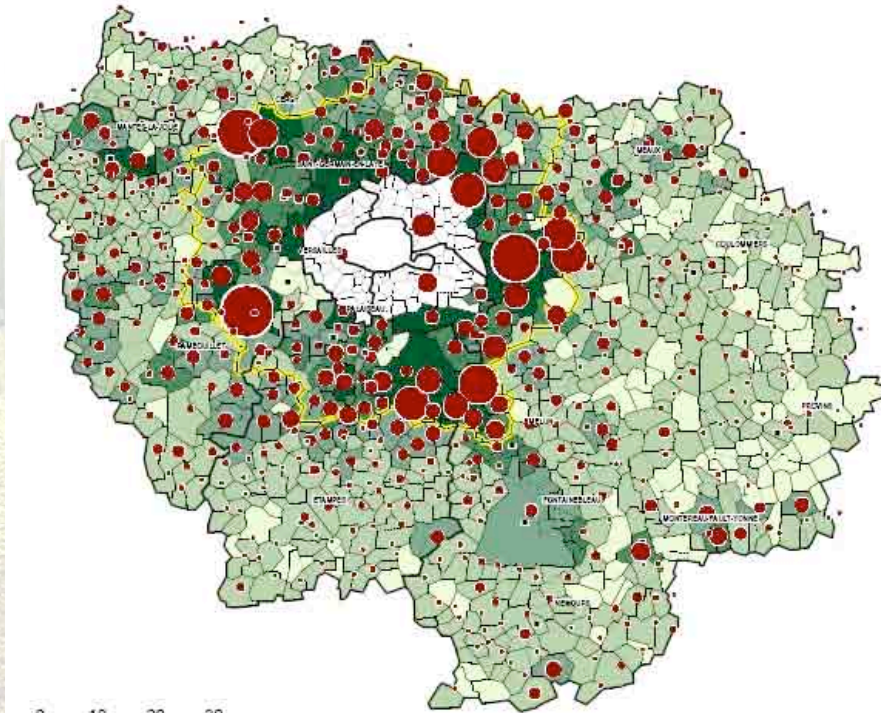


- Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF)

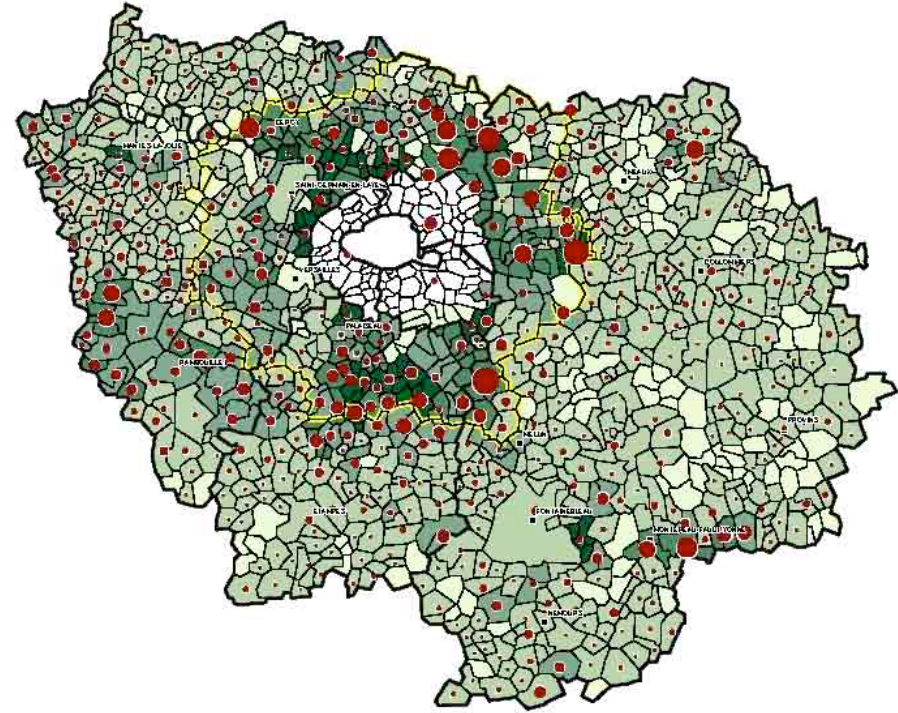
# Consommation d'espaces agricoles



# Consommation d'espaces agricoles



0 10 20 30  
kilomètres

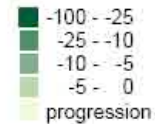


0 10 20 30  
kilomètres

Recul de la SAU 1982-199  
(en hectares)

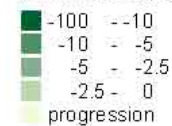


Evolution 1982-1999  
(en pourcentage)



- Limite extérieure de la ceinture verte
- Limite de département
- Limite de groupe de commune
- Limite de commune

Evolution 1994-1999  
(en pourcentage)



Recul de la SAU 1994-1999  
(en hectares)



- Ceinture verte
- Limite de département
- Limite de groupe de commune
- Limite de commune



# SDRIF : protection des espaces agricoles

## Le SDRIF définit

- la **vocation agricole** de ces espaces, la pérennité de l'activité agricole ainsi que ses capacités d'adaptation qui doivent être assurées (maintien des continuités agricoles, circulation des engins...);
- les **fronts urbains régionaux intangibles** doivent être définis afin de donner une visibilité aux exploitations agricoles concernées par les projets de développement.



# Le contenu de la carte

## La carte...

- définit les espaces agricoles, naturels et boisés à protéger ;
- détermine la localisation préférentielle des développements urbains (urbanisation ou densification) sans toutefois délimiter les surfaces des espaces concernés ;
- Positionne précisément les fronts urbains régionaux intangibles;
- représente les projets d'infrastructures sous forme de principe de tracé ou de liaison.

# Schéma régional fonctionnel des espaces agricoles, boisés et naturels

- Le concept de fonctionnalité des espaces agricoles

Garantir aux exploitations agricoles les conditions pour l'exercice de l'activité agricole grâce à :

- la compacité et la non fragmentation des terres par les infrastructures et l'urbanisation;

- la circulation des engins agricoles entre le siège de l'exploitation et les terres d'une part et les lieux d'approvisionnement en intrants et de livraison des productions (silos, laiteries, abattoirs,...)

# Schéma régional fonctionnel des espaces agricoles et boisés

## Préserver et valoriser les espaces agricoles et boisés

-  ensemble agricole homogène de l'espace rural
-  ensemble agricole homogène de la ceinture verte
-  réseau fonctionnel des entités agricoles urbaines et périurbaines
-  espace à pérenniser en tant qu'espace ouvert
-  massif boisé
-  projet de zone agricole protégée (ZAP)



## Maintenir et restaurer les continuités et les pénétrantes agricoles et boisées

-  pénétrante agricole
-  pénétrante boisée
-  continuité agricole et/ou boisée
-  liaison écologique majeure s'appuyant sur les espaces agricoles et boisés
-  front urbain
-  ceinture verte



## Maintenir les grands équipements des filières agricoles et des filières bois

-  sucrerie
-  marché d'intérêt national (MIN) de Rungis
-  abattoir
-  laiterie
-  projet de site de production de biocarburant



### Silo de collecte

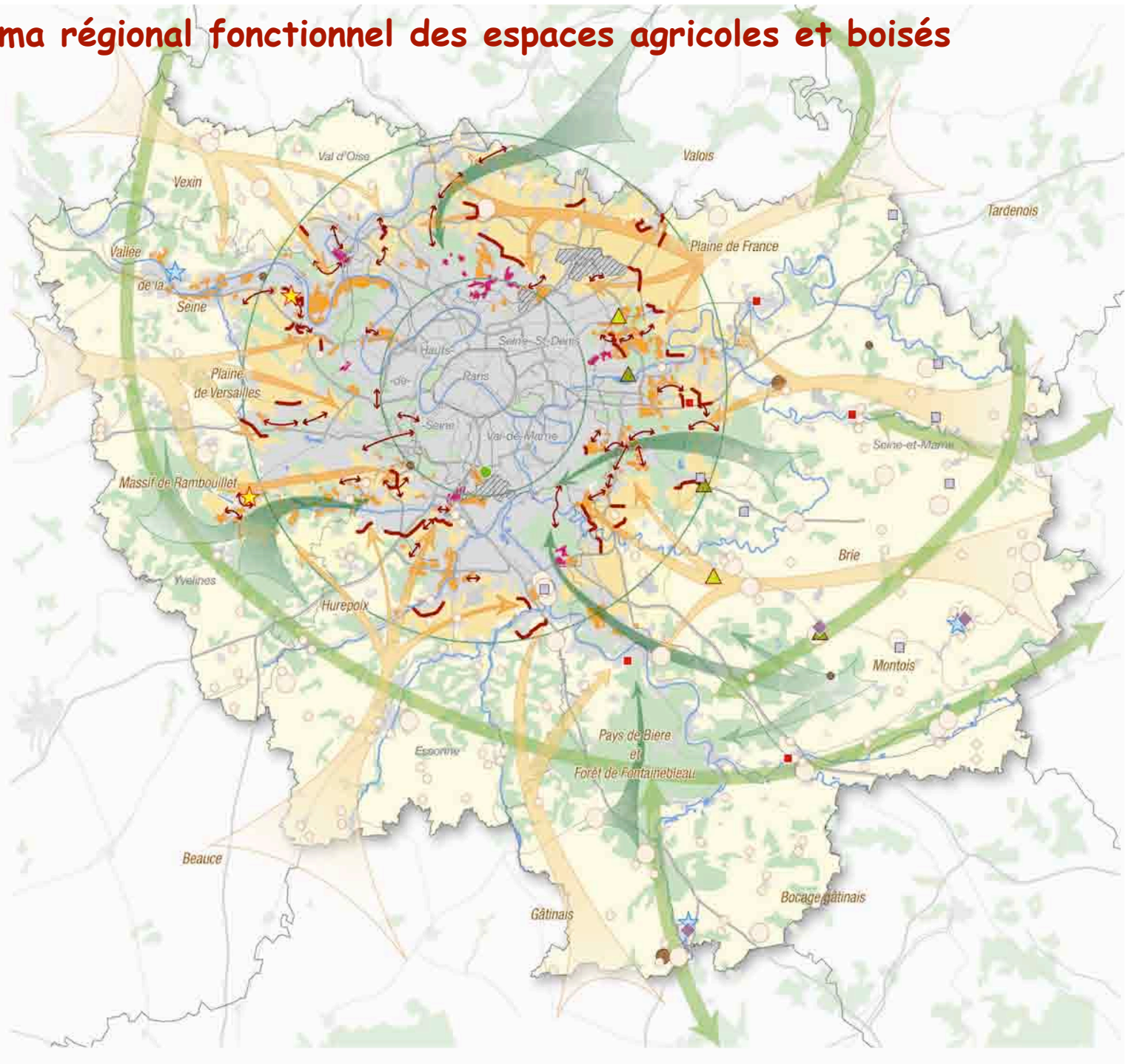
-  silo de grande capacité
-  autre silo

### Chaufferie à biomasse

-  paille
-  plaquette de bois

### Scierie

-  scierie de grande capacité
-  autre scierie



- Présentation du programme agriurbain

*par Michel Vampouille, vice-président du  
Conseil régional*



# Programme régional en faveur de l'agriculture périurbaine 2008-2013

Adopté par le Conseil Régional du 26-06-08

## Zone d'intervention

L'action de la Région est ciblée sur une zone prioritaire afin de garantir son efficacité.

Les références utilisées pour déterminer la zone :

- 1995 : Plan vert régional avec délimitation de la **ceinture verte**

Objectifs de la ceinture verte : *Maîtriser le front urbain, favoriser le maintien de l'agriculture périurbaine, éviter le morcellement des espaces par de nouvelles infrastructures, protéger le patrimoine naturel, la faune et la flore de la région*

- 2007 : projet de SDRIF : **agglomération centrale et ceinture verte.**

- 2008 : Grand Projet 3 avec détermination des **territoires d'intérêt national et régional** (Tirn)

# Zone d'intervention

## Programme agriurbain : Périmètre éligible aux aides de la Région

*Les projets dont une commune au moins est comprise dans la zone (agglomération centrale ou TIRN ou ceinture verte) sont éligibles aux aides du programme.*

Territoires d'intérêt régional et national - Coeur d'agglomération et agglomération centrale



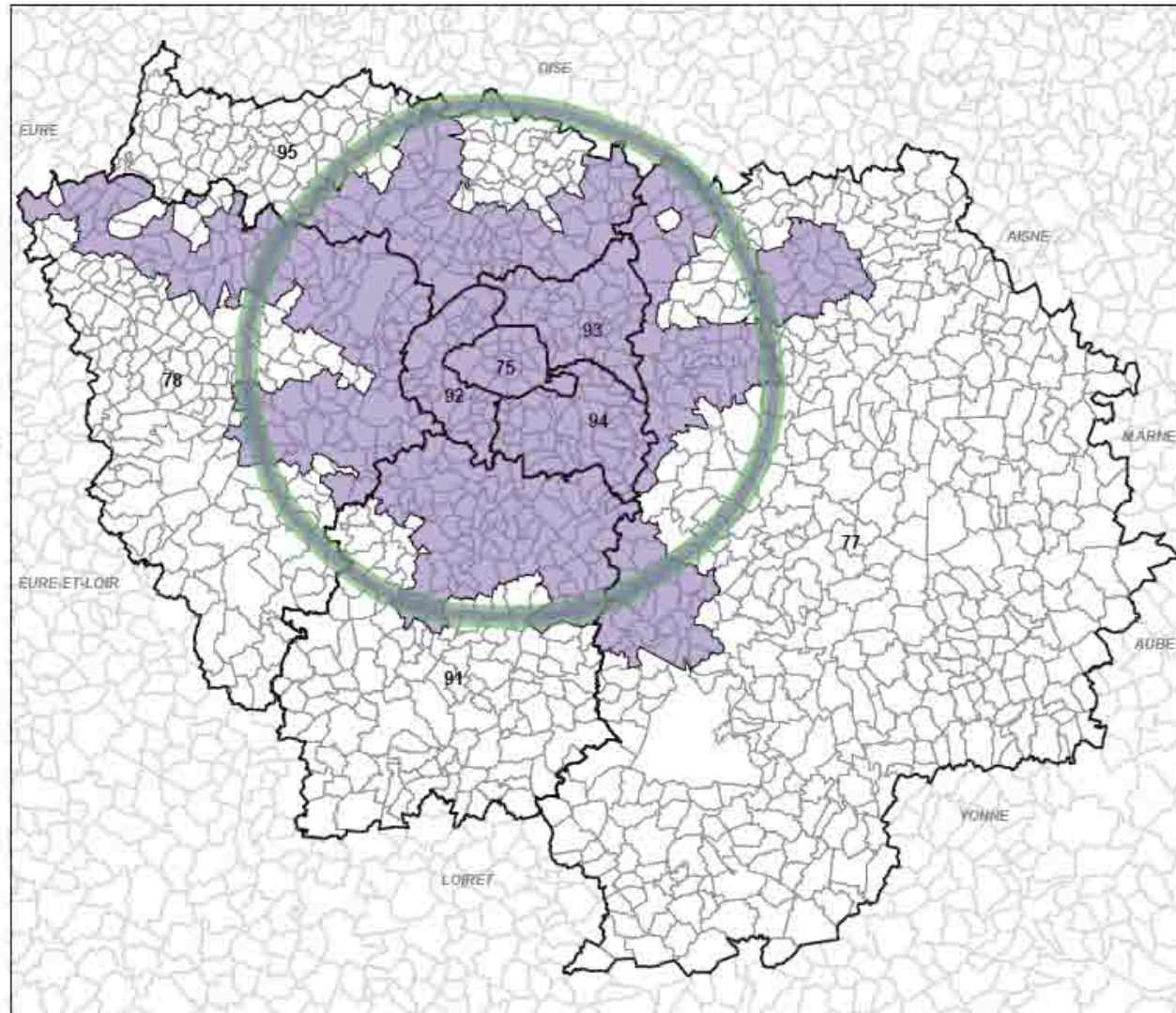
Ceinture verte



0 5 10 km

Sources :  
BD CARTOS - ©IGN - Paris - 2006 - Reproduction Interdite -  
Licence n°2006 CCJ/1008  
EDY - GéopLAB Départements  
CRIF  
IAURIF

Réalisation :  
CRIF - UAD - Secrétariat général - 2007





## Axes d'intervention

5 axes identifiés pour permettre le maintien de l'agriculture périurbaine :

1- **Foncier-aménagement** : Assurer aux agriculteurs leur outil de travail, dans de bonnes conditions

2- **Economie** : Permettre aux agriculteurs de s'adapter aux contraintes et atouts de la situation périurbaine en répondant à la demande des résidents

3 - **Environnement** : Aider les agriculteurs à répondre aux exigences de la société, en particulier en zone périurbaine

4 - **Information - Sensibilisation - Recherche** : Favoriser la connaissance et la reconnaissance de l'agriculture par son environnement

5 - **Démarches territoriales** :  
Soutenir les démarches partenariales

## Le programme régional : une synthèse des actions de la Région et de nouvelles actions

Le programme régional en faveur de l'agriculture périurbaine présente une stratégie qui intègre l'ensemble des politiques agricoles de la Région.

Il les complète sur certains points pour permettre d'aboutir à l'objectif spécifique de maintien de l'agriculture en zone périurbaine.

Il présente pour chaque axe en fonction des problématiques :

Ce qui est fait,

Ce qui va être développé,

Ce qui va être mis en place (présenté dans les diapositives suivantes)

# Actions qui vont être mises en place

## Axe foncier et aménagement

- ① Développement des actions de **formation et sensibilisation des élus** par les Chambres d'agriculture.
- ② Développement des **périmètres régionaux d'intervention foncière à vocation agricole** en zone périurbaine.
- ③ Développement de **l'animation, la veille et le portage foncier** dans le cadre de la convention avec la SAFER.
- ④ Financement des **analyses fonctionnelles des espaces agricoles** en préalable à un SCOT, un PLU, un aménagement urbain ou la mise en place de périmètre de protection des espaces agricoles.
- ⑤ Soutien aux collectivités pour la **restauration des terres agricoles**.
- ⑥ Soutien aux collectivités et à Terre de liens pour **l'acquisition de terres agricoles**
- ⑦ Subvention aux collectivités pour la réalisation de **lotissements agricoles**
- ⑧ **Suivi de la consommation des espaces agricoles** en lien avec le dispositif d'évaluation du SDRIF

## Axes Economique et Environnement

Aides déjà mises en œuvres à l'échelon régional : Objet de trois rapports cadres en 2007

Une bonification des aides économiques et environnementales est prévue pour les territoires agriurbains

Des aides supplémentaires spécifiques sont prévues pour les territoires agriurbains (axe démarches territoriales)

## Axe Information-sensibilisation-recherche

- ① Mise en réseau des territoires de projets et création d'un comité régional de concertation.
- ② **Adhésion au réseau Terres en villes** pour donner accès aux territoires franciliens aux travaux de ce réseau national.
- ③ Réalisation d'études sur la relance des programmes agriurbains et les conditions d'émergence de nouveaux projets.
- ④ Soutien aux associations et groupements dans le domaine de la promotion des circuits courts

## Axe Soutien aux démarches territoriales




① Soutien à l'émergence de programmes agriurbains et accompagnement des programmes existants sur l'ensemble des axes :

- participation financière, par l'attribution de subventions de fonctionnement, à l'élaboration d'une charte et d'un plan d'actions ;
- participation financière, par l'attribution de subventions de fonctionnement et de subventions d'investissement, à la mise en œuvre du plan d'actions.



[Carte des programmes agriurbains](#)

# Les territoires ruraux

## Parc naturel régional (PNR)

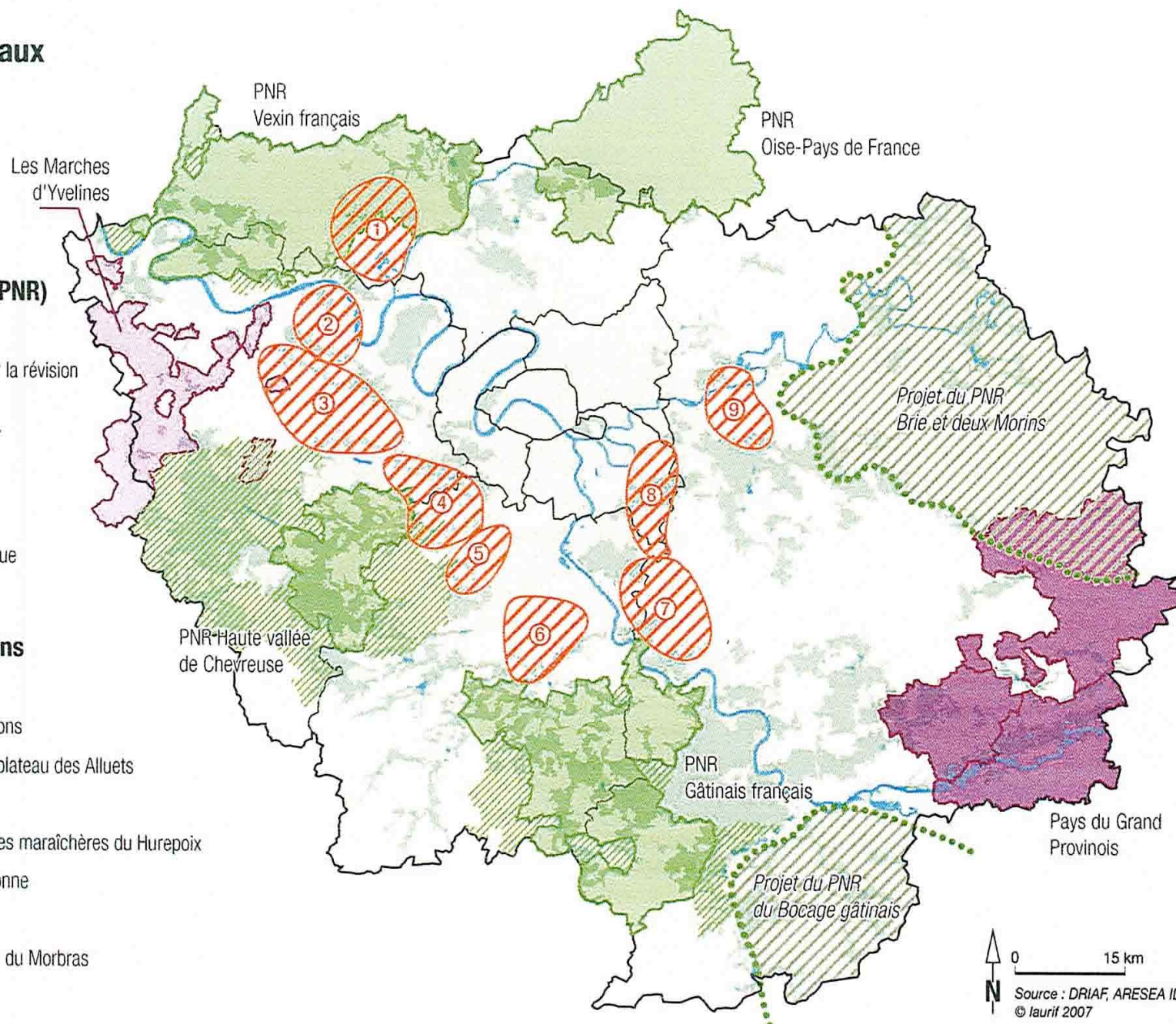
-  PNR existant
-  Périmètre d'étude pour la révision de la charte de PNR
-  Périmètre d'étude pour le projet de PNR

## Pays

-  Pays d'accueil touristique
-  Autre pays

## Programmes agriurbains

- ① Plaine de Cergy
- ② Vernouillet et ses environs
- ③ Plaine de Versailles et plateau des Alluets
- ④ Plateau de Saclay
- ⑤ Le Triangle vert des villes maraîchères du Hurepoix
- ⑥ Plateau de Centre-Essonne
- ⑦ Sénart
- ⑧ Plateau Briard et Vallée du Morbras
- ⑨ Marne et Gondoire



0 15 km  
 N Source : DRIAF, ARESEA IDF  
 © laurif 2007

## Montant du programme

11 millions d'euros sur 6 ans (2008-2013)  
qui viennent compléter les programmes :

- agri-bio (8 millions)
- agri-environnement (12 millions)
- agriculture et agro-ressources (14 millions)



# MERCI